



Journée Filières et Techniques

PPAM : des débouchés diversifiés et une dynamique à confirmer en Bretagne

26 septembre 2012

La filière PPAM - Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales - représente de petits volumes en Bretagne, mais les productions qui constituent cette vaste catégorie de plantes sont néanmoins cultivées par 145 agriculteurs bretons. Il s'agit, pour une majorité d'entre eux, de cultures de diversification. Cette filière étant très peu organisée, il existait une réelle demande du terrain de réunir à l'échelon régional les divers acteurs bretons concernés. Près de trente personnes ont donc répondu à l'invitation d'Inter Bio Bretagne, en partenariat avec le réseau GAB-FRAB et les Chambres d'Agriculture de Bretagne, le 26 septembre dans le Finistère, à Guiclan.



Une filière résolument tournée vers l'Agriculture Biologique

Probablement en raison de la connotation *santé* associée aux PPAM, **12,3% de la production nationale est conduite suivant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique**. Depuis 2005, les surfaces Bio et en conversion ont plus que doublé au niveau national, passant de 2 238 ha à 4 616 ha en 2011.

En Bretagne, **63 producteurs** Bio ou en conversion étaient spécialisés en PPAM en 2011, **sur un total de 68 ha** (Source : Agence Bio - 2012). La ferme en PPAM Bio bretonne se caractérise par une diversité de cultures : une cinquantaine de plantes, essentiellement séchées sous forme de tisanes, et vendues en vente directe. Le Morbihan regroupe à lui seul plus de la moitié des surfaces, en raison de l'implantation d'un important acteur de la filière, Yves Rocher. Le Finistère est le département qui regroupe le plus grand nombre de fermes. Les surfaces cultivées en Bretagne sont généralement de petite taille : un tiers des producteurs cultive moins d'un hectare (moyenne nationale : 3,35 ha), et 10% des fermes concentrent 50% des surfaces.

Des débouchés diversifiés : alimentation, médecine, cosmétiques...

Cette filière associe un panel de plantes aux caractéristiques et aux débouchés très divers (alimentation, médecine, cosmétique). Les plantes à parfum et médicinales sont très majoritaires en surfaces (respectivement 59 et 35% des surfaces en 2010 selon l'ITEPMAI*) avec une prédominance des cultures de lavandin et de lavande (plus de 50% des surfaces).

D'après l'Observatoire Régional de la Préparation et de la Distribution Bio (Résultats 2011 - Éd. 2012) d'Inter Bio Bretagne, **22 entreprises bretonnes transforment les PPAM** en tisanes, huiles essentielles, hydrolats, compléments alimentaires...

Les plantes médicinales (pavot médicinal, sauge...) sont exclusivement commercialisées en filière longue en raison d'une réglementation spécifique de la pharmacopée française qui encadre strictement leur production et leur commercialisation (monopole pharmaceutique depuis 1941). Listées dans le décret du 22 août 2008, seules 148 espèces dites "*libérées*" peuvent cependant être produites et commercialisées. Cette autorisation reste relative puisque toute indication ou allégation thérapeutique est interdite sur ces 148 plantes.

Visite de la ferme "Les bonnes herbes de Kerlaoudet" avec Isabelle Chaillou ►

La part d'importation étant importante (70 à 80% des volumes Bio et conventionnels), **il existe un réel marché pour la production française**, pourvu qu'elle mise sur la qualité de ses productions. Les plantes issues de pays méditerranéens ou d'Europe de l'Est sont en effet beaucoup moins chères, mais reconnues de qualité inférieure, notamment pour l'industrie de la parfumerie fine.

Il est important de préciser que **la valorisation d'une production donnée sera très fonction du débouché recherché**. En effet, certaines plantes présenteront une valeur ajoutée intéressante en vente directe ou circuit court (ex : lavandin), alors que leur intérêt économique en filière longue sera beaucoup plus limité en raison d'une offre assez abondante.

"Les bonnes herbes de Kerlaoudet" : une quarantaine d'espèces de PPAM

Isabelle Chaillou et Loïc Le Pollès se sont installés en 2008 à Guiclan sur une surface d'un peu plus de 4 ha. Ils y cultivent **une quarantaine d'espèces de PPAM sur environ 1 ha**, le reste de la SAU étant consacré à des cultures de diversification (fraises, tomates, rhubarbe, coco...). Leur production atteint près de **250 kg de plantes sèches**, commercialisées majoritairement sous forme de **tisanes** (80% du chiffre d'affaires), mais aussi d'huiles et vinaigres aromatisés, auprès de magasins spécialisés, sur les marchés et foires, à la ferme, et également dans des restaurants gastronomiques. Selon Isabelle et Loïc, **l'une des clés de leur système est le séchoir**. Ils y ont donc consacré de gros efforts en réalisant eux-mêmes un séchoir solaire permettant de sécher près de 50 m² de claies réparties dans 3 box. Le principe est

* Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques





◀ "Les bonnes herbes de Kerlaoudet" : le séchoir - Présentation du Syndicat des Simples par Frédérique Trochereau

à Plounéour-Ménez qui mettent en commun l'ensemble de leur production afin d'avoir accès à des marchés qui leur seraient inaccessibles en tant que producteurs individuels (Biocoop, magasins indépendants...). 60% des produits qu'ils commercialisent sont élaborés à partir de leur propre production et 40% à partir de plantes achetées. La majorité de la gamme commercialisée possède le label *Simples*. Le GIE permet également la mise en commun d'un local administratif et d'un atelier de séchage et d'ensachage.

Naturacelt : fabrication d'huiles essentielles, hydrolats, eaux florales et huiles aromatiques

Cette journée s'est achevée par la visite de l'unité de distillation de **NaturaCelt**. Créée en 2010 par **Jean-Patrick Didier**, cette entreprise fabrique majoritairement **des huiles essentielles et des hydrolats** issus de la distillation de PPAM produites à 80% sur les 3,5 ha de l'entreprise. Le complément est acheté à des producteurs bretons. Les 3 tonnes de plantes fraîches distillées représentent une quinzaine d'espèces (thym, romarin, épicea, eucalyptus, menthe, camomille, mélisse, basilic...) : elles sont commercialisées majoritairement en vente directe, et secondairement en magasins spécialisés ou par Internet.

La visite a permis de présenter en détail **le fonctionnement de l'alambic**. D'une capacité de 500 litres, il permet de distiller une centaine de kg de plantes (très variable d'une plante à l'autre). Cela permet d'obtenir **un volume d'hydrolat équivalent au poids de plantes distillées** (1 kg de PPAM = 1 L d'hydrolat). Le volume d'huile essentielle obtenu est très variable d'une plante à l'autre : il représente tout au plus quelques centaines de ml. Le temps de distillation est fondamental, car la majeure partie des principes actifs est contenue dans les huiles essentielles extraites en fin de distillation. **L'obtention d'un produit de qualité est donc conditionnée à la réalisation d'une distillation totale.**

Une dynamique à confirmer...

Les échanges établis entre les participants tout au long de cette journée ont été très fructueux. Ils sont nombreux à avoir exprimé **le besoin de se rencontrer à nouveau et la nécessité de poursuivre la dynamique initiée**. La filière nécessite en effet d'être mieux structurée, et des idées originales et pertinentes ont été émises pour y contribuer.

assez simple : il consiste à réchauffer l'air sec prélevé dans un bâtiment en l'insufflant sous une importante surface vitrée. Cet air chaud, pouvant dépasser les 100°C, permet de maintenir une température de 20 à 30°C, optimale pour un bon séchage.

Les espèces cultivées sont constituées de **plantes annuelles ou bisannuelles** (camomille, bleuet, soucis, persil, menthes...) et de **plantes pérennes** (thym, romarin, cassis, sauge...). Une partie des semences est produite à la ferme, mais des achats sont réalisés régulièrement pour garantir un renouvellement et un bon fond génétique. Globalement, hormis la maîtrise des adventices qui exige beaucoup de main d'œuvre, les problèmes phytosanitaires rencontrés sont minimes.

Le syndicat des Simples : des garanties au-delà du cahier des charges de l'Agriculture Biologique

Le **syndicat des Simples** (Syndicat Inter Massifs pour la Production et l'Economie des Simples) regroupe des producteurs de plantes aromatiques, condimentaires et médicinales. Il totalise 80 adhérents producteurs, dont 3 seulement en Bretagne (+ 2 postulants), ainsi que des membres sympathisants. Le cahier des charges est très exigeant et va au-delà de celui de l'Agriculture Biologique : éloignement des sources de pollution, cueillette manuelle exclusive, respect de la biodiversité, fermes à échelle humaine, interdiction du paillage plastique, méthodes de séchage et de transformation préservant les principes actifs des plantes... La certification est liée à un contrôle interne annuel entre adhérents (quantités produites, lieux de production et de cueillette...).

Frédérique Trochereau, déléguée de Massif pour le syndicat des Simples, a présenté sa ferme ainsi que le **GIE Flore d'Arrée**, dont elle fait partie. Ce GIE regroupe 3 fermes situées

◀ Présentation de NaturaCelt par Jean-Patrick Didier et du fonctionnement de l'alambic



En savoir plus... Informations complémentaires sur les PPAM Bio sur www.interbiobretagne.asso.fr dans l'espace professionnel > Filières et Marchés > Documents utiles

L'utilisation de tout ou partie de ce document est soumise à l'accord de son auteur à [Inter Bio Bretagne : contact@interbiobretagne.asso.fr](mailto:contact@interbiobretagne.asso.fr)

INTER BIO BRETAGNE

Association interprofessionnelle de la filière Agriculture Biologique en Bretagne

33, av. Winston Churchill
BP 71612

35016 RENNES Cedex

Tél. : 02 99 54 03 23 - Fax : 02 99 33 98 06

contact@interbiobretagne.asso.fr

www.interbiobretagne.asso.fr



Avec le soutien de :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales

Projet cofinancé par le FEADER



Lauréat sélection nationale des grappes d'entreprises 2010